

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 FEVRIER 2022

DELIBERATION N°2022.00060

ENTREE AU CAPITAL DE LA SOCIETE ENERGIES STEPHANOISES

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 février 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 62 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de voix : 66

Membres titulaires présents :

Gilles ARTIGUES. Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER. Denis BARRIOL. BASSON, M. M. M. Jean-Luc Eric BERLIVET. BONNEFOY, Mme Nora BERROUKECHE. M. Cyrille M. Bernard BONNET. M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis André Marc CHASSAUBENE, M. CHARBONNIER, M. M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA. M. Christophe FAVERJON. Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS. M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT. M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT. M. Hervé REYNAUD. RIVAT, M. Jean-Paul Jean-Marc SARDAT, Nadia SEMACHE, M. Mme M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis LAURENT, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE, M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

RECU EN PREFECTURE

Le 15 février 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20220210-D202200060I0

DATE D'AFFICHAGE :15 février 2022

Membres titulaires absents excusés :

M. Jérôme GABIAUD, M. Yves LECOCQ, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 FEVRIER 2022 ENTREE AU CAPITAL DE LA SOCIETE ENERGIES STEPHANOISES

Saint-Etienne Métropole est engagée dans une ambitieuse démarche de transition énergétique et écologique, comme en témoignent la démarche de « Territoire à Energie Positive » (TEPOS) et l'adoption d'un nouveau Plan Climat Air Energie Territorial. A ce titre, Saint-Etienne Métropole soutient le développement des énergies renouvelables sur son territoire.

Afin d'accélérer leur développement, Saint-Etienne Métropole a lancé une consultation en octobre 2018, visant à la solarisation massive du patrimoine public à l'échelle de la Métropole, en regroupant des bâtiments de la Métropole, de ses communes membres, du Département et de la Région.

La groupement Energie Partagée / Enercoop / Coopawatt et Ingélyo a remporté le lot « grandes toitures » de cette consultation. Ce groupement se caractérise par la volonté d'impliquer les citoyens dans le développement des énergies renouvelables décentralisées. Ainsi, lorsque l'ensemble des centrales solaires auront été mises en service et leur rendement sécurisé, un important travail d'animation sera réalisé pour inciter les citoyens à concourir au financement des installations, et ainsi à bénéficier des dividendes des installations, dont le rendement brut minimal sera de 4 % par an. A ce jour, Energie Partagée compte plus de 6 600 citoyens actionnaires pour 27,5 millions d'euros d'épargne collectée.

Pour se faire, le groupement a constitué une société par action simplifiée (SAS) dénommée « Energies Stéphanoises », qui a entamé le développement des centrales et qui aura la charge de l'exploitation de ces dernières, une fois en service.

A ce jour, l'actionnariat d'Energies Stéphanoise est composé de :

- Energie Partagée Investissement, est le principal fonds d'investissement citoyen œuvrant pour le développement des énergies renouvelables. Energie Partagée a déjà collectée plus de 20 millions d'euros auprès de plusieurs milliers d'épargnants et accompagne le développement de plus de 200 projets ;
- EnRCité est un fonds d'investissement spécialisé dans les énergies renouvelables, et confié à Energie Partagée, dont les actionnaires sont La Caisse des Dépôts, l'Ircantec, et le Crédit Coopératif;
- Enercoop Auvergne Rhône-Alpes: coopérative régionale du réseau Enercoop, Enercoop Auvergne Rhône-Alpes est distributeur d'énergie renouvelable qui accompagne le développement des énergies renouvelables via des partenariats avec les petits producteurs;

 Coopawatt, est une association qui se pose pour objectif d'être accélérateur de la transition énergétique citoyenne, en impulsant, accompagnant et développant des projets participatifs et citoyens d'énergie renouvelable.

Le tableau ci-dessous représente les engagements financiers de chacun des associés :

ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT	VINGT ET UN MILLE EUROS	21 000 €
ENRCIT	QUINZE MILLE CINQ CENT EUROS	15 500 €
ENERCOOP AUVERGNE RHÔNE-ALPES	NEUF MILLE EUROS	9 000 €
COOPAWATT SCOP	QUATRE MILLE CINQ CENT EUROS	4 500 €

Une partie de ces structures n'ont cependant pas vocation à rester actionnaire lorsque le projet est développé, et surtout si des acteurs locaux comme des collectivités souhaitent intégrer le capital de la société pour profiter des rendements des énergies renouvelables exploitées localement.

Ainsi, conformément aux possibilités offertes par l'article 109 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, modifiant l'article L. 2253-1 du CGCT, et autorisant ainsi les collectivités à entrer au capital de sociétés commerciales si celles-ci visent une production d'énergie renouvelable sur le territoire de la collectivité, il est proposé une entrée de Saint-Etienne Métropole au capital de la SAS Energies Stéphanoises, à hauteur 40 % du capital, afin d'intégrer la gouvernance de cette société et de profiter des rendements financiers de cette dernière. Le coût total de l'entrée au capital est de 30 000 €, pour tenir compte du développement déjà effectué par les actionnaires actuels.

En complément, et afin de finaliser le développement des projets de centrales, un apport en compte courant d'associé de 41 200 €, rémunéré à 1,8 fois l'apport à la fin du développement (qui sera donc valorisé à 74 160 € au terme du développement), est proposé.

A terme, et après un jeu de cession d'actions entre actionnaires entrant et sortant, l'actionnariat prévisionnel de la société serait le suivant :

ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT	QUINZE MILLE EUROS	15 000 €
SAINT-ETIENNE METROPOLE	VINGT MILLE EUROS	20 000 €
SEM SOLEIL	QUINZE MILLE EUROS	15 000 €

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>autorise Saint-Etienne Métropole à devenir actionnaire de la Société par Action Simplifiée « Energies Stéphanoises », à hauteur 40 % du capital pour un coût total de 30 000 € ;</u>
- autorise Saint-Etienne Métropole à verser à la SAS Energies Stéphanoises un apport en compte courant d'associés de 41 200 € ;

- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents afférents à cette opération ;</u>
- demande au Conseil Métropolitain de procéder à la désignation du représentant de Saint-Etienne Métropole pour siéger au sein du Comité Exécutif de la société Energies Stéphanoises;
- <u>la dépense correspondante sera imputée à la section investissement du budget</u> de la Direction Développement Durable et Energie, chapitre 26 de l'exercice 2022.

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 1 voix contre.

Voix pour :

Gilles ARTIGUES, Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, Mme Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON. M. Eric BERLIVET. BERROUKECHE. M. Nora M. Cyrille BONNEFOY, Bernard BONNET. M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Mme Stéphanie CALACIURA, M. Régis CADEGROS, Denis CHAMBE. Marc CHASSAUBENE, André CHARBONNIER, M. M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET (pouvoir à M. Denis LAURENT), M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL (pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT), M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE), M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, MOUSEGHIAN. PERACHE, Gaël Mme Aline M. Gilles M. PERDRIAU, Jean-Philippe PORCHEROT, Hervé REYNAUD, Jean-Paul M. Μ. M. RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, SOULIER, TARDIEU, Jean-Marc Gilbert M. Marc M. THELISSON (pouvoir à M. Jean-Luc BASSON), Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Voix contre:

M. Gérard TARDY

Pour extrait, Le Président.

Gaël PERDRIAU